





## Annexe 1 : Pesticides non homologués rencontrés dans la zone du projet

PareaForce	BEST	PACHA	EXECUTOR (insecticide)
			
TTHALIS	:PYRIFORCE(insecticide)	TETRAKILL 20 EC	SHERAMINE 720 )
			
CYPERCOT (insecticide)	TECAMIN MAX	MIRIDOR	GLYCOT (Herbicide)
			
ATRAFORCE	: MANCOSTAR 80WP	:XTRAZINE 80	
			
Herbicide GLYCEL	Herbicide FORCE UP	Insecticide RAMBO	Insecticide SHARP SHOOTER
			

Herbicide PERFECT KILLER	Herbicide NOPE	Herbicide CYPEFORCE	Insecticide DD FORCE
			
Herbicide GLYPHOTEX	Herbicide CHEMTHRIN	Herbicide AMINO FORCE	Herbicide FARIN
			
Herbicide	Insecticide DIE ONCE	Herbicide ATRAFORCE	Herbicide XTRAZINE
			
SOURCE : NGADJADUM.D & Z.SALAMA 2023			

## Annexe 2 : Synthèse des consultations des parties prenantes

THÉMATIQUE	RÉACTION DES PARTICIPANTS	SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS
<p><b>Synthèse des consultations des parties prenantes avec les services techniques et administratifs</b></p>		
<p><b>Les coûts d'accès aux produits agropastoraux et piscicoles</b></p>	<p>Il est ressorti des échanges qu'on assiste de plus en plus à une surenchère des produits sur le marché rendant difficile l'accès des consommateurs aux produits agropastoraux. Cela est dû au fait qu'il n'existe pas un prix standard pour les produits agropastoraux. Les prix sont fixés selon l'offre et la demande.</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une structure de fixation et de diffusion des prix sur les marchés ;</li> <li>- décentraliser les structures de contrôle de la qualité de produits sur les marchés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une structure de fixation et de diffusion des prix sur les marchés ;</li> <li>- décentraliser les structures de contrôle de la qualité de produits sur les marchés ;</li> </ul>
<p><b>Les ennemies et maladies des cultures</b></p>	<p>Les échanges ont révélé qu'il existe plusieurs ennemies et maladies de cultures dans les zones du projet.</p> <p><b>Pour les ennemies de culture :</b> on peut citer les criquets pèlerins, les chenilles légionnaires d'automne (<i>spodoptera frugiperda</i>), les coléoptères, les oiseaux granivores, les cochenilles, arkali, les animaux en divagation...</p> <p><b>Pour les maladies de culture :</b> on peut citer la cercosporiose, l'alternariose ou brûlure alternarienne, la virose, la roussette, le flétrissement fusarien...</p> <p>Plusieurs produits sont utilisés pour combattre ces ennemies et maladies tels que les insecticides (pacha, para star, sypercal, K. optimal, pirystar...), les fongicides (golden, mancozeb, insectort, caltchio, sucozeb...), les herbicides (glycozeb...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- former les producteurs sur les techniques de lutte contre les ennemies de cultures</li> <li>- vulgariser les méthodes biologiques de lutte contre les ennemies et maladies de cultures ;</li> <li>- appuyer les producteurs dans la clôture des périmètres agricoles ;</li> <li>- appuyer les institutions (ANADER, ANLA et DPVC) en charge de la lutte contre les ennemies et maladies des cultures ;</li> <li>- réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticide homologués ;</li> </ul>

	<p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- former les producteurs sur les techniques de lutte contre les ennemies de cultures</li> <li>- vulgariser les méthodes biologiques de lutte contre les ennemies et maladies de cultures ;</li> <li>- appuyer les producteurs dans la clôture des périmètres agricoles ;</li> <li>- appuyer les institutions (ANADER, ANLA et DPVC) en charge de la lutte contre les ennemies et maladies des cultures ;</li> <li>- réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticide homologués ;</li> <li>- subventionner les pesticides homologués pour réduire l'utilisation de pesticides non homologués ;</li> <li>- mettre en place des brigades de veille et de surveillance des produits phytosanitaires sur le marché ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- subventionner les pesticides homologués pour réduire l'utilisation de pesticides non homologués ;</li> <li>- mettre en place des brigades de veille et de surveillance des produits phytosanitaires sur le marché ;</li> </ul>
<p><b>Les maladies des volailles et des poissons</b></p>	<p>Les échanges ont révélé qu'il existe plusieurs maladies de volailles et de poissons dans les zones du projet. On peut citer :</p> <p><b>Pour les volailles :</b> la maladie de Newcastle ou peste aviaire, la maladie du Gumboro ou Bursite infectieuse, la bronchite infectieuse aviaire... Ces maladies sont traitées à l'aide des antibiotiques (oxytétracycline, Tetracolivite, Neovitacyl, Dia-Cosal...) , des antiparasitaires (albendazole, vermifuge polyvalent volaille, Amprolium anti coccidiose...), les vitamines (Amin'TOTAL, Multivi), les désinfectants (Protect, Grezil...) et des vaccins (Ita new contre la maladie de Newcastle, Multivax, Gallivac contre le Gumboro...). Les espèces de volailles affectées par ces maladies dans les zones du projet sont les poulets et les pigeons.</p> <p><b>Pour les poissons :</b> il s'agit de l'épizootie de poisson. Les espèces de poissons affectées par cette épizootie sont : les Citharus Citharus, Heterotis niloticus, Lates niloticus, Clarias sp, Synodontis sp et Bagris Bajad...</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser et équiper les cliniques vétérinaires publiques dans les zones du projet ;</li> <li>- réaliser et équiper les pharmacies vétérinaires publiques dans les zones du projet ;</li> <li>- équiper les pharmacies vétérinaires privées existantes ;</li> <li>- subventionner l'achat des produits vétérinaires ;</li> <li>- réaliser un laboratoire vétérinaire dans les zones du projet ;</li> <li>- former les acteurs en santé animale ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser et équiper les cliniques vétérinaires publiques dans les zones du projet ;</li> <li>- réaliser et équiper les pharmacies vétérinaires publiques dans les zones du projet ;</li> <li>- équiper les pharmacies vétérinaires privées existantes ;</li> <li>- subventionner l'achat des produits vétérinaires ;</li> <li>- réaliser un laboratoire vétérinaire dans les zones du projet ;</li> <li>- former les acteurs en santé animale ;</li> </ul>	
<b>Les déchets liés aux activités agropastorales (déchets phytosanitaires)</b>	<p>Les échanges ont révélé que l'essentiel des déchets liés aux activités agropastorales est constitué des emballages des pesticides, herbicides et fongicides. Ces emballages sont stockés dans des magasins au niveau des Directions de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) ou jetés dans la nature par les producteurs.</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- doter les Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) en système d'élimination des emballages (incinérateurs) afin d'éviter le transfert des emballages vers Ndjamena pour leur élimination ;</li> <li>- encourager l'incinération des emballages des produits phytosanitaires.</li> <li>- former les producteurs sur la gestion des déchets dangereux ;</li> <li>- former les producteurs sur l'utilisation optimale des produits phytosanitaires homologués ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- doter les Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) en système d'élimination des emballages (incinérateurs) afin d'éviter le transfert des emballages vers Ndjamena pour leur élimination ;</li> <li>- encourager l'incinération des emballages des produits phytosanitaires.</li> <li>- former les producteurs sur la gestion des déchets dangereux ;</li> <li>- former les producteurs sur l'utilisation optimale des produits phytosanitaires homologués ;</li> </ul>
<b>Pollution de l'eau et sol</b>	<p>Il ressort des échanges qu'il existe un risque de pollution de l'eau et des sols par les intrants (pesticides, herbicides, fongicides) utilisés dans les activités agropastorales.</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un plan de gestion des déchets ;</li> <li>- former les acteurs dans l'utilisation optimal des intrants dans les activités agropastorales ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un plan de gestion des déchets ;</li> <li>- former les acteurs dans l'utilisation optimal des intrants dans les activités agropastorales ;</li> <li>- appuyer les services techniques et les mairies dans le traitement des déchets ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- appuyer les services techniques et les mairies dans le traitement des déchets ;</li> <li>- sensibiliser les producteurs à l'utilisation d'intrants homologués ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les producteurs à l'utilisation d'intrants homologués ;</li> </ul>
<b>SYNTHESE DES CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES ORGANISATIONS PAYSANNES (OP) DES FEMMES</b>		
<b>Les ennemis des cultures</b>	<p>Les échanges ont révélé que les principales ennemies des cultures sont : les criquets, la chenille légionnaire, les coléoptères, les oiseaux granivore et les animaux en divagation...</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les capacités des institutions (ANADER, ANLA et DPVC) en charge de la lutte contre les ennemies des cultures ;</li> <li>- former les producteurs dans la lutte contre les ennemies des cultures ;</li> <li>- réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticide homologués pour décourager l'utilisation de pesticide non homologué ;</li> <li>- former les producteurs dans les techniques biologiques de lutte contre les ennemies de culture ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les capacités des institutions (ANADER, ANLA et DPVC) en charge de la lutte contre les ennemies des cultures ;</li> <li>- former les producteurs dans la lutte contre les ennemies des cultures ;</li> <li>- réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticide homologués pour décourager l'utilisation de pesticide non homologué ;</li> <li>- former les producteurs dans les techniques biologiques de lutte contre les ennemies de culture ;</li> </ul>
<b>Les moyens de vulgarisation des techniques et technologie (semences améliorées, bonne pratique, etc.)</b>	<p>Les échanges ont révélé qu'il faut mettre l'accent sur la formation des producteurs sur l'activité agropastorale (filiale et production), la conservation et la transformation des produits agropastoraux.</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- apporter un financement aux producteurs ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- apporter un financement aux producteurs ;</li> <li>- mettre la transparence dans la gestion du projet ;</li> <li>- appuyer à la mécanisation de la production ;</li> <li>- construire des magasins de stockage ;</li> <li>- délimiter et clôturer les sites cultivables ;</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre la transparence dans la gestion du projet ;</li> <li>- appuyer à la mécanisation de la production ;</li> <li>- construire des magasins de stockage ;</li> <li>- délimiter et clôturer les sites cultivables ;</li> <li>- construire un marché unique pour les producteurs ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- construire un marché unique pour les producteurs ;</li> </ul>
<p><b>La résilience au changement climatique et aux attaques</b></p>	<p>Les échanges ont révélé qu'il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir l'utilisation de semence améliorée ;</li> <li>- renforcer les capacités des institutions qui interviennent dans la lutte contre les ennemies des cultures (ANLA, DPVC, ANADER, etc.) ;</li> <li>- mettre en place un fond d'urgence en cas de catastrophe ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir l'utilisation de semence améliorée ;</li> <li>- renforcer les capacités des institutions qui interviennent dans la lutte contre les ennemies des cultures (ANLA, DPVC, ANADER, etc.) ;</li> <li>- mettre en place un fond d'urgence en cas de catastrophe ;</li> </ul>
<p><b>Les produits phytosanitaires homologués (pesticide, Herbicide, fongicide, etc.) utiliser dans la zone</b></p>	<p>Les échanges ont révélé que les produits phytosanitaires utilisés dans les zones du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les insecticides</b> : pacha, para star, sucozeb, sypercale, K.optimale, piri star ;</li> <li>- <b>Les fongicides</b> : insectort, calthio, sucozeb; Golden (mancozeb) ;</li> <li>- <b>Les herbicides</b> : glycozeb, DD force ;</li> </ul> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les producteurs sur l'utilisation optimal des produits phytosanitaires ;</li> <li>- former la population sur l'utilisation des produits biologiques de lutte contre les ennemies de cultures (Nîmes, ail, piment, oignon) ;</li> <li>- former les producteurs sur la gestion des emballages des produits phytosanitaires ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les producteurs sur l'utilisation optimal des produits phytosanitaires ;</li> <li>- former la population sur l'utilisation des produits biologiques de lutte contre les ennemies de cultures (Nîmes, ail, piment, oignon) ;</li> <li>- former les producteurs sur la gestion des emballages des produits phytosanitaires ;</li> <li>- doter les producteurs en équipement protections individuels ;</li> </ul>

	- doter les producteurs en équipement protections individuels ;	
<b>Les moyens biologiques de lutte contre ces ennemies</b>	<p>Les échanges ont révélé qu'il existe des moyens biologiques qui sont : l'utilisation du Nîmes, l'ail, piment, oignon...</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- former les producteurs sur l'utilisation des techniques biologiques de lutte contre les ennemies de cultures ;</li> <li>- subventionner l'achat des produits phytosanitaires homologués pour dissuader le recours aux produits non homologués ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- former les producteurs sur l'utilisation des techniques biologiques de lutte contre les ennemies de cultures ;</li> <li>- subventionner l'achat des produits phytosanitaires homologués pour dissuader le recours aux produits non homologués ;</li> </ul>
<b>SYNTHESE DES CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES ORGANISATIONS PAYSANNES (OP) DES HOMMES</b>		
<b>Les ennemis des cultures</b>	<p>Les échanges ont révélé que les principales ennemies des cultures sont : les criquets, la chenille légionnaire, les coléoptères, les oiseaux granivores, les animaux en divagation.</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- impliquer les services de l'ANADER, ANLA et DPVC pendant l'exécution du projet ;</li> <li>- renforcer les capacités des services de l'ANADER, ANLA et DPVC en charge de la lutte contre les ennemies des cultures ;</li> <li>- former les producteurs dans la lutte contre les ennemies des cultures ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- impliquer les services de l'ANADER, ANLA et DPVC pendant l'exécution du projet ;</li> <li>- renforcer les capacités des services de l'ANADER, ANLA et DPVC en charge de la lutte contre les ennemies des cultures ;</li> <li>- former les producteurs dans la lutte contre les ennemies des cultures ;</li> <li>- réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticide homologués pour</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticide homologués pour décourager l'utilisation de pesticide non homologué ;</li> </ul>	décourager l'utilisation de pesticide non homologué ;
<b>L'historique des grandes attaques des cultures</b>	<p>Les échanges ont révélé qu'il y a eu de grandes invasions de criquets qui ont touché la plupart du pays de l'année 2004 – 2005. Ensuite, en 2012 les zones de Fada et Faya ont subi de grandes invasions de criquets.</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les capacités des services de l'ANADER, ANLA et DPVC en charge de la lutte contre les ennemis des cultures ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les capacités des services de l'ANADER, ANLA et DPVC en charge de la lutte contre les ennemis des cultures ;</li> </ul>
<b>Les produits phytosanitaires homologués (pesticide, herbicide, fongicide, etc.) utiliser dans les zones du projet</b>	<p>Les échanges ont révélé que les produits phytosanitaires utilisés dans les zones du projet sont :</p> <p><b>Les insecticides</b> (pacha, para star, sucozeb, sypercale, K.optimale, piri star...)</p> <p><b>Les fongicides</b> : insectort, calthio, sucozeb; Golden (mancozeb)...</p> <p><b>Les herbicides</b> : glycozeb, DD force...</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les producteurs sur l'utilisation optimale des produits phytosanitaires ;</li> <li>- former la population sur l'utilisation des produits biologiques de lutte contre les ennemis de cultures (Nîmes, ail, piment, oignon) ;</li> <li>- former les producteurs sur la gestion des emballages des produits phytosanitaires ;</li> <li>- doter les producteurs en équipement protections individuels ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les producteurs sur l'utilisation optimale des produits phytosanitaires ;</li> <li>- former la population sur l'utilisation des produits biologiques de lutte contre les ennemis de cultures (Nîmes, ail, piment, oignon) ;</li> <li>- former les producteurs sur la gestion des emballages des produits phytosanitaires ;</li> <li>- doter les producteurs en équipement protections individuels ;</li> </ul>

<p><b>Les maladies des volailles</b></p>	<p>Il est ressorti des échanges que plusieurs maladies contribuent à décimer la volaille dans la zone du projet. Il s'agit la maladie de Newcastle ou peste aviaire, la maladie du Gumboro ou Bursite infectieuse, la bronchite infectieuse aviaire...</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser et équiper les cliniques vétérinaires publiques dans les zones du projet ;</li> <li>- réaliser et équiper les pharmacies vétérinaires publiques dans la zone du projet ;</li> <li>- équiper les pharmacies vétérinaires privées existantes ;</li> <li>- subventionner l'achat des produits vétérinaires ;</li> <li>- réaliser des laboratoire vétérinaire dans les zones du projet ;</li> <li>- former les acteurs en santé animale ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser et équiper les cliniques vétérinaires publiques dans les zones du projet ;</li> <li>- réaliser et équiper les pharmacies vétérinaires publiques dans la zone du projet ;</li> <li>- équiper les pharmacies vétérinaires privées existantes ;</li> <li>- subventionner l'achat des produits vétérinaires ;</li> <li>- réaliser des laboratoire vétérinaire dans les zones du projet ;</li> <li>- former les acteurs en santé animale ;</li> </ul>
<p><b>Les prix d'accès aux produits agropastoraux</b></p>	<p>Il est ressorti des échanges qu'on assiste de plus en plus à une surenchère des produits sur le marché rendant difficile l'accès des consommateurs aux produits agropastoraux. Cela est dû au fait qu'il n'existe pas un prix standard pour les produits agropastoraux. Les prix sont fixés selon l'offre et la demande.</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une structure de fixation et de diffusion des prix sur les marchés ;</li> <li>- décentraliser les structures de contrôle de la qualité de produits sur les marchés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une structure de fixation et de diffusion des prix sur les marchés ;</li> <li>- décentraliser les structures de contrôle de la qualité de produits sur les marchés ;</li> </ul>
<p><b>SYNTHESE DES CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES AVEC LES</b></p>		

<b>ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE</b>		
<b>Les ennemis et maladies des cultures</b>	<p>Les échanges ont révélé que les principales ennemies des cultures sont les principaux facteurs qui contribuent à la baisse des rendements (les criquets, la chenille légionnaire, les coléoptères, les oiseaux granivores les animaux en divagation, ...).</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les capacités des institutions (ANADER, ANLA et DPVC) en charge de la lutte contre les ennemies des cultures ;</li> <li>- former les producteurs dans la lutte contre les ennemies des cultures ;</li> <li>- réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticides homologués pour décourager l'utilisation de pesticide non homologué ;</li> <li>- clôturer les superficies cultivables ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les capacités des institutions (ANADER, ANLA et DPVC) en charge de la lutte contre les ennemies des cultures ;</li> <li>- former les producteurs dans la lutte contre les ennemies des cultures ;</li> <li>- réaliser des magasins de stockage et de vente de pesticides homologués pour décourager l'utilisation de pesticide non homologué ;</li> <li>- clôturer les superficies cultivables ;</li> </ul>
<b>Les maladies des volailles et poissons</b>	<p>Il est ressorti des échanges que plusieurs maladies contribuent à décimer la volaille et les poissons dans les zones du projet. Il s'agit la maladie de Newcastle ou peste aviaire, la maladie du Gumboro ou Bursite infectieuse, la bronchite infectieuse aviaire...</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser et équiper les cliniques vétérinaires publiques dans la zone du projet ;</li> <li>- réaliser et équiper les pharmacies vétérinaires publiques dans la zone du projet ;</li> <li>- équiper les pharmacies vétérinaires privées existantes ;</li> <li>- subventionner l'achat des produits vétérinaires ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser et équiper les cliniques vétérinaires publiques dans la zone du projet ;</li> <li>- réaliser et équiper les pharmacies vétérinaires publiques dans la zone du projet ;</li> <li>- équiper les pharmacies vétérinaires privées existantes ;</li> <li>- subventionner l'achat des produits vétérinaires ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser un laboratoire vétérinaire dans la zone du projet ;</li> <li>- former les acteurs en santé animale ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser un laboratoire vétérinaire dans la zone du projet ;</li> <li>- former les acteurs en santé animale ;</li> </ul>
<p><b>Les prix d'accès aux produits agropastoraux et halieutiques</b></p>	<p>Il est ressorti des échanges qu'on assiste de plus en plus à une surenchère des produits sur le marché rendant difficile l'accès des consommateurs aux produits agropastoraux et halieutiques. Cela est dû au fait qu'il n'existe pas un prix standard pour les produits agropastoraux et halieutique. Les prix sont fixés selon l'offre et la demande.</p> <p><b>Il est recommandé de :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une structure de fixation et de diffusion des prix sur les marchés ;</li> <li>- décentraliser les structures de contrôle de la qualité de produits sur les marchés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une structure de fixation et de diffusion des prix sur les marchés ;</li> <li>- décentraliser les structures de contrôle de la qualité de produits sur les marchés ;</li> </ul>

### Annexe 3 : Illustrations des consultations publiques

<i>Photos des consultations des parties prenantes dans la province du Ouaddaï (Abéché).</i>	
<i>Rencontre de cadrage avec le personnel du projet.</i>	<b>Photo de famille de l'entretien avec le personnel de l'Agence Nationale de Lutte anti Acridienne (ANLA).</b>
	
Source : S. ZARE., 10.06.2023	B. SARE., 16.06.2023
Focus group avec les membres du Conseil National de Concertation des Producteur Ruraux du Tchad (CNCPRRT).	Entretien avec le chef de canton (troisième personnalité de la droite vers la gauche) et le Président de l'Association de Développement Cantonal (deuxième personnalité de la gauche vers la droite).
	
TINTO., 16.06.2023	B. SARE., 17.06.2023
Focus group avec les organisations paysannes des hommes producteurs de sésames, maïs, arachides et volailles du Ouaddaï.	Focus group avec les OP des femmes productrices de sésames, maïs, arachides et volailles du Ouaddaï.
	
B. SARE., 17.06.2023	B. SARE., 17.06.2023

*Photos des consultations des parties prenantes dans la province du Lac (Bol).*

*Photo de famille avec le groupement des femmes productrices de Bol*



*Photo de famille avec producteurs de Bol*



*Photo de famille avec les associations des jeunes) de Bol*



*Photo de famille avec les producteurs semenciers de bol*



Source: O .Ismaël, 18/06/2023

Source: O .Ismaël, 18/06/2023

*Photos des Consultations des Parties Prenantes dans la province du Logone oriental (Doba).*

*Focus group avec les services techniques de Doba*



Source: DENE Abdoul-Azize. 16/06/2023

*Photo de famille avec les ONG et associations intervenant en faveur des victimes de VBG et VFE de Doba*



Source: Me. KOI-Tchem Fidèle 15/06/2023

**Focus group avec les organisations paysannes femmes**





Source: Me KOI-TCHEM Fidèle. 15/06/2023

photos des consultations des parties prenantes dans la province du Mayo Kebbi Ouest/Pala.

Consultation avec les femmes agriculteurs et éleveurs de koutoukouri dans le canton de Doué.

Consultation avec les hommes agriculteurs et éleveurs du village koutoukouri dans le canton de Doué



Consultation avec les commerçants de produits agricoles.



Entretien avec les commerçants de poisson et les syndicats de la délégation de l'élevage de Pala.



Source : SEONE LOTA, 16/06/2023



Source : SEONE LOTA, 16/06/2023

Photos des Consultations des Parties Prenantes dans la province du Borkou (Faya Largeau).

Focus group avec les associations des femmes paysannes du Borkou / Faya Largeau .

Focus group avec les associations des hommes de la province du Borkou /Faya Largeau



*Entretien avec les OSC de la province du Borkou / Faya Largeau*



Source: David BAKO 17.06.2023

## Annexe 4 : Profil biophysique et socio-économique de la zone d'étude

VOLETS	DESCRIPTION
<b>Profil physique de la zone du projet</b>	
Situation géographique	<p>La zone du projet est constituée de 4 blocs ou antennes il s'agit de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Antenne Nord (Faya) : Province du Borkou avec les filières dattes et volaille</li> <li>Antenne Sud (Doba); Provinces du Mayo Kébbi Ouest, du Logone Oriental et du Logone Occidental avec les filières poisson, maïs, mangues, sésame et arachide</li> <li>Antenne Est (Abéché) : Provinces du Ouaddaï et du Sila avec les filières volaille, maïs, sésame et arachide</li> <li>Antenne Centre (Massakori): Provinces de Ndjamenana, du Lac, du Chari Baguirmi et de Hadjer Lamis avec les filières maïs, poissons et volaille</li> </ol> <p>Cet ensemble territorial couvre une superficie totale de km<sup>2</sup>, il est localisé sur la carte ci-contre..</p>
Relief	<p>La zone du projet est comparable à une demi-cuvette, bordée plus loin (hors de la zone d'emprise directe) de montagnes au Nord et à l'Est s'abaissant vers le Sud-Ouest, dont l'autre moitié se prolongerait au Niger et au Nigeria. En effet, le relief de la zone du projet présente un modelé topographique qui est généralement plat, l'altitude allant en augmentation vers le nord et l'Est.</p>
Climat	<p>La zone du projet compte deux zones climatiques. Au nord cette zone on note un climat sahélien qui reçoit entre 200 et 600 mm de précipitations par année et la végétation varie entre la steppe et la savane. Le sud reçoit de 600 à 1 000 mm de précipitations annuelles, la végétation y va de la savane à la forêt tropicale. Dans le sud-ouest, les précipitations peuvent atteindre 1 200 mm par année. Dans l'ensemble le climat est majoritairement semi-aride et aride, les températures sont souvent élevées toute l'année. Le nombre de mois de l'année où les températures maximales moyennes atteignent 40 °C diminuent du nord avec 2 à 3 mois à Ndjamenana (298 m d'altitude) au sud .</p>
Hydrographie	<p>Le Tchad dispose d'un unique réseau fluvial constitué de deux fleuves et cinq principaux lacs. Le réseau fluvial est constitué du Chari qui prend sa source depuis la République Centrafricaine et coule sur 1 200 km et son principal affluent, le Logone qui prend sa source au Cameroun et s'étend sur 1 000 km. Ils sont, en partie, navigables quatre mois par an. Les principaux lacs du pays sont : le lac Tchad (20 000 km<sup>2</sup>), le lac Fitri, le lac Iro, le lac Léré et le lac Tikem.</p>
Type de Sols	<p>La zone cristalline située de part et d'autre de la dépression du Mayo Kebbi au Sud et à l'Est de Fianga où affleurent quelques pitons rocheux est essentiellement constituée de Vertisols et Sols Vertiques, de Sols Ferrugineux Tropicaux et de Sols Lessivés à alcalis</p> <p>Dans la zone des Koros constituée d'une succession de collines dominant d'une centaine de mètres la zone alluviale, se rencontrent constituée les sols Faiblement Ferrallitiques sur sables argileux rouges dérivés des grès du Continental Terminal, associés topographiquement à des Sols Ferrugineux Tropicaux Lessivés et à des Sols Hydromorphes en position plus basse.</p> <p>Pour l'ensemble alluvial des bassins du Chari et du Logone qui est constituée de bourrelets et éminences sableuses ; on rencontre des sols Ferrugineux Tropicaux alternant avec des plaines inondables argileuses à Vertisols ou Sols Hydromorphes, tandis que les limites des zones d'inondation sont ordinairement occupées par des Solsnetz Solodisés Hydromorphes ou naga</p> <p>(Source : fonds documentaire ORSTOM 04/05/1968)</p>
<b>Profil biologique de la zone du projet</b>	
Végétation	<p>Au niveau de la diversité végétale, la zone du projet héberge une flore riche et très diversifiée. Selon diverses sources d'informations disponibles, l'on estime qu'il y a environ 4318 espèces de végétaux supérieurs (sauvages et domestiques) y compris 71 espèces endémiques (dont <i>Ficus carica</i>, <i>Ficus salicifolia</i>, <i>Rauwolfia sp</i>, <i>Adina microcephala</i> <i>Clematis tibestica novsp</i>, <i>Celsia tibestica novsp</i>, <i>Artemisia tilhona novps</i>, endémique</p>

VOLETS	DESCRIPTION																																																																	
	au Tibesti, ...) et 11 espèces menacées (dont <i>Anogeissus leiocarpus</i> , <i>Pteropcarpus enrinaceus</i> , <i>Vitex doniana</i> , <i>Detarium microcarpum</i> , <i>Prosopis africana</i> ....).																																																																	
Faune	<p>Selon les informations disponibles dans le 5ème Rapport National sur la Biodiversité du Tchad 2014., la diversité faunique du Tchad comprendrait 722 espèces d'animaux (sauvages et domestiques) sans compter le groupe des insectes qui semble plus riches en diversité spécifique. La faune la mieux connue est composée de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et des poissons. On connaît actuellement 131 espèces de gros mammifères, 532 espèces d'oiseaux dont 354 résidents 117 migrants paléarctiques, et 260 migrants afro tropicaux, et 136 espèces de poissons. Parmi ces espèces, 15 de mammifères, 4 d'oiseaux ainsi que les crocodiles et varans du Nil sont intégralement protégés. La liste A comprend 26 espèces de mammifères, 19 d'oiseaux et une espèce de reptiles ; ces espèces sont intégralement protégées. La liste B regroupe les espèces partiellement protégées. Nous y retrouvons 25 espèces de mammifères, 23 espèces d'oiseaux et 7 espèces de reptiles. En plus de ces espèces, le Tchad regorge d'autres ressources composées de mollusques, des crétacés, des arachnides, des tortues, peu connus</p>																																																																	
VOLETS	Profil socioéconomique de la zone du projet																																																																	
Population	<p>Au regard des données de l'INSEED, actualisées en 2020 par la DSPSN la population totale de zone du projet est de 9 851 641 habitants. Cette population est inégalement répartie. En effet ceci se traduit par une densité de cette population. Ainsi à la densité moyenne de la population qui est de 20,21 hbt/km<sup>2</sup> pour l'ensemble, s'oppose des extrema. Ainsi la province de N'Djaména connaît une densité de 3257,47 hab./km<sup>2</sup> alors que la province au nord de la zone (Borkou) a une densité de 0,59 hbt/km<sup>2</sup></p> <p>Dans l'ensemble on notera que la population globale de la zone du projet occupe une proportion de 59 % de celle de l'ensemble du pays.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>PROVINCE</th> <th>POP2020</th> <th>SUPERFICIE(km2)</th> <th>DENSITE(hbt/km2)</th> <th>PROPORTION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Borkou</td> <td>138 806</td> <td>236 000</td> <td>0,59</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Chari Baguirmi</td> <td>849 423</td> <td>47 488</td> <td>17,89</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Hadjer-Lamis</td> <td>827 737</td> <td>29 372</td> <td>28,18</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>Lac</td> <td>726 598</td> <td>21 909</td> <td>33,16</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Logone occidentale</td> <td>1 037 919</td> <td>8 916</td> <td>116,41</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Logone orientale</td> <td>1 193 767</td> <td>23 821</td> <td>50,11</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>Mayo-kebbi Ouest</td> <td>848 447</td> <td>12 940</td> <td>65,57</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>Moyen Chari</td> <td>882 328</td> <td>40 407</td> <td>21,84</td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>N'Djaména</td> <td>1 628 735</td> <td>500</td> <td>3 257,47</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>Ouaddaï</td> <td>1 074 506</td> <td>30 070</td> <td>35,73</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Sila</td> <td>643 375</td> <td>36 001</td> <td>17,87</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td></td> <td>9 851 641</td> <td>487 424</td> <td>20,21</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Source : Direction des Statistiques et du Système d'Information Sanitaire (DSSIS 2020)</i></p> <p>En outre, selon la revue interne sur le secteur rural au Tchad 2011 publiée par l'AFD et la BM, la zone du projet comprend des musulmans, des chrétiens et très marginalement des animistes. Par ailleurs le français et l'arabe sont les seules langues officielles.</p>	PROVINCE	POP2020	SUPERFICIE(km2)	DENSITE(hbt/km2)	PROPORTION	Borkou	138 806	236 000	0,59	1	Chari Baguirmi	849 423	47 488	17,89	9	Hadjer-Lamis	827 737	29 372	28,18	8	Lac	726 598	21 909	33,16	7	Logone occidentale	1 037 919	8 916	116,41	11	Logone orientale	1 193 767	23 821	50,11	12	Mayo-kebbi Ouest	848 447	12 940	65,57	9	Moyen Chari	882 328	40 407	21,84	9	N'Djaména	1 628 735	500	3 257,47	17	Ouaddaï	1 074 506	30 070	35,73	11	Sila	643 375	36 001	17,87	7		9 851 641	487 424	20,21	100
PROVINCE	POP2020	SUPERFICIE(km2)	DENSITE(hbt/km2)	PROPORTION																																																														
Borkou	138 806	236 000	0,59	1																																																														
Chari Baguirmi	849 423	47 488	17,89	9																																																														
Hadjer-Lamis	827 737	29 372	28,18	8																																																														
Lac	726 598	21 909	33,16	7																																																														
Logone occidentale	1 037 919	8 916	116,41	11																																																														
Logone orientale	1 193 767	23 821	50,11	12																																																														
Mayo-kebbi Ouest	848 447	12 940	65,57	9																																																														
Moyen Chari	882 328	40 407	21,84	9																																																														
N'Djaména	1 628 735	500	3 257,47	17																																																														
Ouaddaï	1 074 506	30 070	35,73	11																																																														
Sila	643 375	36 001	17,87	7																																																														
	9 851 641	487 424	20,21	100																																																														
Infrastructures de transport	<p>La densité routière, tout comme celle de la population, varie fortement en fonction des zones climatiques, allant d'une densité de 6,4 km / 1.000 km<sup>2</sup> en zone saharienne à 27,2 (zone actuelle du projet) en zone sahélienne et à 40,5 en zone soudanienne.</p> <p>Concernant les moyens de transport, il apparaît que selon les résultats de l'EDS-MICS 2014-2015 ; 26 % des ménages possèdent une bicyclette, 16 % possèdent une motocyclette ou un scooter et 11 % possèdent une charrette tirée par un animal. Seulement 2 % des ménages ont une voiture ou un camion. La proportion de</p>																																																																	

VOLETS	DESCRIPTION
	<p>ménages ayant une voiture ou un camion n'a pratiquement pas varié entre l'EDST-II et l'EDS-MICS 2014-2015. La motocyclette ou scooter est le moyen de locomotion le plus fréquent dans les ménages du milieu urbain (36 %), principalement à N'Djaména (51 %). À l'opposé, en milieu rural, c'est la bicyclette qui est la plus fréquemment utilisée pour se déplacer (26 %). Environ 13 % des ménages possèdent une voiture ou un camion à N'Djaména, contre 4 % dans les autres villes.</p>
Habitat	<p>L'enquête ménage de l'EDS-MICS 2014-2015, a surtout mis en exergue les caractéristiques suivantes : les matériaux et revêtements du sol, du toit et des murs. Ainsi, au niveau national, il apparaît que près de neuf ménages tchadiens sur dix (88 %) vivent dans un logement dont le sol est nu, c'est-à-dire seulement recouvert de terre ou de sable. Ce type de revêtement de sol est plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain (93 % contre 70 %). Seulement 6 % des ménages vivent dans un logement dont le sol est recouvert de ciment ou de carrelage. En ce qui concerne le matériau de revêtement du toit des logements dans l'ensemble, 58 % des ménages vivent dans un logement dont le toit est recouvert de chaume/palmes/feuilles, 12 % de terre et 27 % de tôle/métal.</p> <p>S'agissant du type de murs, on constate que la plupart des ménages vivent dans un logement dont les murs sont soit, en adobe non recouvert (35 %), soit en briques simples (20 %), soit en adobe recouvert (19 %), cela aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Les logements dont les murs sont en ciment, briques, blocs de ciment et adobe recouvert sont relativement plus fréquents à N'Djaména que dans le reste du pays.</p>
Régime foncier	<p>La législation domaniale et foncière est régie par 6 textes de loi datant de 1967 et leurs décrets d'application. On citera, à titre d'exemple : Article 1 : La propriété foncière se constate par la procédure de l'immatriculation. Cette procédure consiste dans l'établissement d'un titre de propriété appelé titre foncier. Article 13 : Toute terre non immatriculée est réputée vacante et sans maître, à moins que ne soit rapportée la preuve du contraire. Article 15 : L'Etat peut immatriculer à son nom les terres vacantes et sans maître.</p> <p>Dans la réalité, le régime "moderne" coexiste avec le droit coutumier. Ainsi, la propriété de la terre peut être attestée aussi bien par son immatriculation que par sa mise en valeur (droit coutumier). En milieu rural, c'est le droit coutumier qui prédomine.</p> <p>Enfin depuis 2002, le Tchad tente de retravailler sa réglementation foncière afin de mieux gérer l'exploitation de ses ressources pastorales. De nombreux avant-projets et des processus maintes fois interrompus jalonnent ce parcours. Devant ces difficultés, une nouvelle tentative est en cours afin de créer une "Loi pastorale" permettant de régler le nomadisme et la transhumance du bétail sur les terres tchadiennes.</p>
Education	<p>La répartition par milieu d'implantation donne 57,1% des établissements en milieu urbain et 42,9% en milieu rural. Selon la langue d'enseignement, 80,4% des établissements utilisent le français, 11,3% Bilingue et seulement 8,3% sont Arabe.</p> <p>Dans l'ensemble, le taux net de fréquentation scolaire pour le primaire est de 51 %, ce qui signifie qu'un peu plus de la moitié de la population de 6-11 ans (âge officiel de fréquentation du niveau primaire) fréquentent l'école primaire. Ce taux est plus élevé pour les garçons (54 %) que pour les filles (48 %) et il est nettement plus faible en milieu rural (46 %) qu'en milieu urbain (71 %). Au niveau de la zone du projet, hormis la ville de Ndjaména, les taux nets de fréquentation scolaire sont faibles, situés largement en dessous de la moyenne nationale (51 %).</p> <p>En ce qui concerne le taux net au niveau secondaire ; il est beaucoup plus faible en milieu rural (12 %) qu'en milieu urbain (42 %). Globalement, les écarts de fréquentation scolaire entre les filles et les garçons présentent le même type de variations que celles observées pour les taux. Au niveau primaire, l'indice de parité entre filles et garçons pour le taux brut est plus proche de 1 en milieu urbain qu'en milieu rural (0,94 contre 0,82).</p>
Santé	<p>Le système de santé du Tchad est un système pyramidal à trois (3) niveaux de responsabilité et d'activités qui sont : un niveau central, un niveau intermédiaire et un niveau périphérique. Il est basé sur le district sanitaire, considéré comme la cheville ouvrière de ce système. A l'hôpital de district qui constitue le premier niveau de référence, s'ajoute deux autres niveaux de référence constitué respectivement par les hôpitaux provinciaux</p>

VOLETS	DESCRIPTION
	<p>(2ème niveau) et hôpitaux nationaux (3ème niveau). Ces différents niveaux sont basés sur les gradients techniques qui existent entre les différents types des établissements de santé. La représentation sous forme de pyramide indique la composition selon les strates du système de santé du pays et les interactions qui existent entre elles. Notons cependant que dans la pratique l'organisation de ce système est beaucoup plus complexe du fait du non-respect de ces niveaux par les prestataires de soins et les utilisateurs.</p> <p>Au plan national, la couverture sanitaire reste particulièrement insuffisante et la répartition des services inégale. Avec le développement du secteur sanitaire privé (152 cliniques, cabinets médicaux et cabinets de soins infirmiers en 2014), la population, de nos jours, a le choix de fréquenter les structures de soins qui lui paraissent les plus efficaces et financièrement plus accessibles. D'après les résultats de l'ECOSIT3, des 65,5% des malades qui vont en consultation en 2011, 39% se font consulter dans les centres de santé privés et publics et moins de 1% dans les cliniques et cabinets privés. Par rapport au type de soins, environ 40% des malades ont été consultés par un infirmier, 11,5% par un médecin et moins de 3% par un guérisseur traditionnel.</p> <p>Les distances moyennes parcourues par les patients pour se rendre à un centre de santé et à un hôpital sont respectivement de 16 km et 62 km. La charge démographique moyenne par type de service est estimée à 9 517 habitants pour un centre de santé et 147 462 hab. pour un hôpital.</p> <p>Le pays enregistre, de manière récurrente, des cas de maladies telles que le paludisme, la rougeole, la méningite, la fièvre jaune, le choléra. En 2020, une nouvelle maladie s'ajoute à cette longue liste : la maladie à coronavirus (COVID-19). (OCHA, 2020).</p> <p>En 2016, le taux de prévalence du SIDA au sein de la population tchadienne entre 15 et 49 ans était estimé à 1,3 % – situant le pays au 38e rang mondial. Selon le Comité national de lutte contre le sida (CNLS), 12 000 nouvelles personnes y sont infectées par le virus chaque année. Selon les données de l'ONUSIDA en 2019 on comptait 120 000 pour un taux de prévalence de 1,2 %.</p>
Énergie	<p>Seulement 8 % des ménages disposent de l'électricité. Cependant, cette proportion a nettement augmenté, passant de 2 % en 1996-1997 (EDST-I) à 4 % en 2004 (EDST-II) et à 8 % avec l'enquête EDS-MICS 2014-2015. Malgré cette amélioration, l'électricité demeure toujours un luxe pour les ménages tchadiens et les disparités entre milieux de résidence sont toujours importantes. Dans la zone du projet, moins d'un pour cent des ménages (0,7 %) dispose de l'électricité contre 32 % en milieu urbain : 50 % à N'Djaména et 23 % dans les autres villes.</p> <p>Selon l'EDS-MICS 2014-2015, la quasi-totalité des ménages (95 %) utilisent un combustible solide pour la cuisine, principalement le bois (88 %). Seulement 3 % des ménages ont recours au gaz et au kérosène. La consommation de produits pétroliers représente en effet 3 % de la consommation totale et celle d'électricité seulement 0,5 %. Par ailleurs plus de 80 % de la production d'électricité est consommée par N'Djaména. Le reste est partagé par une dizaine de villes et centres secondaires disposent de réseaux indépendants. Il n'y a pas de réseau interconnecté dans le pays. (<i>Rapport National du Développement Durable, 2012</i>)</p>
Eau potable	<p>L'approvisionnement en eau potable est globalement un problème dans la zone du projet. Seuls les centres urbains sont équipés et de façon très insuffisante. Le taux global d'accès à l'eau potable est compris entre 37 et 70 % (<i>Ministère de l'Eau du Tchad : Analyses et Perspectives du Secteur Eau &amp; Assainissement 2010-2015</i>). Cependant, selon l'EDS-MICS 2014-2015 le traitement de l'eau n'est pas toujours effectif. En effet pour neuf ménages sur dix (90 %), l'eau de boisson n'est pas traitée, contre 95 % en 2010 (MICS, 2010). En milieu rural, 93 % des ménages ne traitent pas l'eau de boisson contre 79 % en milieu urbain.</p> <p>Selon les résultats de MICS6 2019, 61,8% de la population utilise une source d'eau améliorée. L'accès aux sources d'eau améliorées est fortement inégalitaire entre le milieu urbain et le milieu rural. Environ 91% des ménages urbains ont accès à une source d'eau améliorée contre seulement 54,9% pour les ménages vivant en milieu rural.</p>

VOLETS	DESCRIPTION
	<p>La méthode de traitement de l'eau la plus couramment utilisée par les ménages tchadiens est l'ajout d'eau de javel ou de chlore (8 %, contre 3 % en 2010). Cette méthode est beaucoup plus utilisée dans le milieu urbain (19 %) que dans le milieu rural (5 %).</p>
Assainissement	<p>Près de neuf ménages tchadiens sur dix (86 %) utilisent des toilettes non améliorées, contre seulement 14 % pour des toilettes considérées comme améliorées : 7 % étant améliorées non partagées et 7 % étant améliorées et partagées. Globalement, la proportion de ménages tchadiens ne possédant pas de toilettes est restée pratiquement identique entre l'EDST-I (73 % en 1996-1997) et l'EDST-II (74 % en 2004) et l'EDS-MICS 2014-2015 (71 %).</p> <p>L'évacuation des ordures ménagères est un épineux problème. La situation actuelle dans la zone du projet se caractérise par l'absence d'ouvrages d'élimination des ordures et la prolifération des immondices qui en saison de pluie dégagent des odeurs nauséabondes et deviennent des lieux de propagation des germes des maladies gastro-intestinales. Il en est de même pour l'évacuation des eaux usées et pluviales qui pose d'énormes problèmes et favorise le développement des épidémies. Ces conditions précaires d'hygiène constituent un facteur de risque important de morbidité et de mortalité. (Ministère de l'Eau du Tchad: Analyses et Perspectives du Secteur Eau &amp; Assainissement 2010-2015). En effet, le RGPH2 de 2009 estimait que la proportion de la population ayant accès à un réseau d'évacuation d'eau de pluies ne dépassait pas 10 %. Une grande partie de plusieurs centres urbains de la zone du projet est inondée tout au long de la saison des pluies et des quartiers entiers sont considérés comme sinistrés. La stagnation de ces eaux en mares et l'inondation des latrines et puisards favorisent la prolifération des moustiques, vecteurs du paludisme, de la fièvre jaune, de l'encéphalite et de la typhoïde. Il arrive que ces eaux sales, par infiltration, contaminent les eaux souterraines.</p> <p>Selon le MICS6 2019, seulement 16,1% des membres de ménages utilisent des toilettes améliorées qui ne sont pas partagées. Cette proportion est variable selon le milieu de résidence. En effet, 55,0 % des membres de ménages en milieu urbain utilisent des toilettes améliorées qui ne sont pas partagées contre 7,0 % en milieu rural.</p>
Pauvreté	<p>La Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des Ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT 4), menée en 2018, a révélé que 3,4 millions de femmes et 3,1 millions d'hommes, soit environ 42 % de la population tchadienne, vivent en dessous du seuil national de pauvreté de 242 094 francs CFA (FCFA) par an. Environ 15 pour cent de la population, soit 2,4 millions de personnes, sont incapables de satisfaire les besoins nutritionnels de base de 2 400 kilocalories par jour.</p> <p>La province du Logone Oriental, abritent 9 % de la population pauvre du Tchad, tandis que le Mayo-Kebi Ouest, à la frontière avec le Cameroun, abritent un total de 17 pour cent des pauvres du Tchad</p> <p>Selon les résultats de la Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT 3) de 2011, un peu moins de la moitié de la population tchadienne (46,7 %), vit dans un état de pauvreté monétaire extrême au seuil journalier de dépenses de consommation égal à 652 francs CFA, contre 55 % en 2003.</p> <p>L'incidence représente le poids de la population pauvre (vivant en dessous du seuil de pauvreté) par rapport à la population totale. L'incidence de la pauvreté au Tchad est estimée est de 41,1 % dans le Chari Baguirmi, de 38,2 % , de 66,4% au Logone Occidental, de 48,6 % au Logone Oriental, de 11 % à N'Djamena, contre une moyenne nationale de 46,7 %.</p>
Agriculture	<p>Dans la zone du projet les cultures vivrières et les cultures de rente constituent les maillons essentiels de l'agriculture. On distingue parmi les principales cultures vivrières : le mil, le sorgho, le blé, le maïs, le manioc, la patate douce, l'igname, l'oignon, le poivron et le gombo. Les cultures de rente concernent, le riz et le palmier dattier. Leurs systèmes de production sont généralement de type extensif, c'est-à-dire qui ne maximise pas la productivité à court terme du sol en ne faisant pas appel à des intrants chimiques, à l'arrosage ou au drainage, mais plutôt aux ressources naturellement présentes sur place. Pour les spéculations que sont le maïs, le sésame et l'arachide les résultats de la de la campagne 2020 sont ici déclinées</p>

VOLETS	DESCRIPTION																																														
	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Province</th> <th colspan="3">Production de la campagne 2020</th> </tr> <tr> <th><i>Arachide</i></th> <th><i>Maïs</i></th> <th><i>Sésame</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chari-Baguirmi</td> <td>72575</td> <td>38585</td> <td>18195</td> </tr> <tr> <td>Hadjer Lamis</td> <td>49918</td> <td>22049</td> <td>7292</td> </tr> <tr> <td>Lac</td> <td>28887</td> <td></td> <td>1695</td> </tr> <tr> <td>Logone-Occidental</td> <td>74805</td> <td>13754</td> <td>21040</td> </tr> <tr> <td>Logone-Oriental</td> <td>74805</td> <td>20715</td> <td>21040</td> </tr> <tr> <td>Mayo-Kébbi-Ouest</td> <td>36052</td> <td>48605</td> <td>8282</td> </tr> <tr> <td>Ouaddaï</td> <td>169499</td> <td>745</td> <td>29188</td> </tr> <tr> <td>Sila</td> <td>77757</td> <td>76338</td> <td>36662</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>584298</b></td> <td><b>220791</b></td> <td><b>143394</b></td> </tr> </tbody> </table>				Province	Production de la campagne 2020			<i>Arachide</i>	<i>Maïs</i>	<i>Sésame</i>	Chari-Baguirmi	72575	38585	18195	Hadjer Lamis	49918	22049	7292	Lac	28887		1695	Logone-Occidental	74805	13754	21040	Logone-Oriental	74805	20715	21040	Mayo-Kébbi-Ouest	36052	48605	8282	Ouaddaï	169499	745	29188	Sila	77757	76338	36662	<b>Total</b>	<b>584298</b>	<b>220791</b>	<b>143394</b>
Province	Production de la campagne 2020																																														
	<i>Arachide</i>	<i>Maïs</i>	<i>Sésame</i>																																												
Chari-Baguirmi	72575	38585	18195																																												
Hadjer Lamis	49918	22049	7292																																												
Lac	28887		1695																																												
Logone-Occidental	74805	13754	21040																																												
Logone-Oriental	74805	20715	21040																																												
Mayo-Kébbi-Ouest	36052	48605	8282																																												
Ouaddaï	169499	745	29188																																												
Sila	77757	76338	36662																																												
<b>Total</b>	<b>584298</b>	<b>220791</b>	<b>143394</b>																																												
	<i>Source INSEED</i>																																														
Élevage	<p>L'Etat des lieux sur l'élevage au Tchad (FAO 2012) montre que l'élevage revêt deux faciès dans la zone du projet. Il y a l'élevage transhumant en fin de saison froide pour accéder à la fois à la vaine pâture et aux parcours nouvellement exondés et l'élevage semi-intensif pratiqué par les agriculteurs locaux qui possèdent aussi de plus en plus d'animaux. On assiste de ce fait à un agro pastoralisme qui s'est mis en place pour plusieurs générations. Les effectifs de cheptels s'évaluent à plus de 6 201 803 têtes (caprins, ovins, bovins, camelins<sup>1</sup>). Le cheptel est dans son ensemble constitué de races de bovins, de chevaux, de chameaux, d'asins, de caprins, d'ovins, de volaille, de porcins.</p>																																														
Pêche et aquaculture	<p>La pêche s'exerce toute l'année avec des périodes de forte production en basses eaux. Les poissons les plus couramment capturés sont : <i>Tilapia nilotica</i> (communément appelé carpes), <i>Gymnarchus niloticus</i>, <i>Clarias anguillaris</i> (appelé silure), <i>Synodontis membranaceus</i>, <i>Labeo senegalensis</i>, <i>Brycinus nurse*</i>, <i>Hydrocyon forskalii</i>, <i>Citharinus latus</i>, <i>Heterotis niloticus</i>, <i>Bagrus docmac</i>, <i>Distichodus</i> sp., <i>Alestes</i> sp. (sardines), <i>Protopterus annectens</i>, <i>Lates niloticus</i> (connu sous le nom de capitaine), <i>Polypterus bichir</i>, <i>Eutropius niloticus</i>, <i>Schilbe mystus</i>, et <i>Malapterurus electricus</i>. Plusieurs techniques sont utilisées, mais les filets relevés à l'aide de pirogues constituent l'équipement moderne de cette corporation active. Les revenus peuvent être conséquents : 50.000 à 100.000 FCFA par mois durant la période active et viennent le plus souvent en compensation de l'agriculture (rapport projet PRODEPECHE). Il est signalé le risque que fait peser le braconnage (surexploitation des zones de frayères), mais aussi la pollution (cas des lieux de nettoyage des appareils de pulvérisation des insecticides agricoles). Comme dans les autres filières, de nombreuses organisations de producteurs existent, mais ne se côtoient que rarement (FAO Fisheries &amp; Aquaculture - Profils des pêches et de l'aquaculture ... www. FAO. org/ fishery /facp/ 39 /fr).</p>																																														
Mine et industrie	<p>L'industrie tchadienne est surtout une industrie extractive principalement basée sur le pétrole. En 2003, l'activité pétrolière a participé pour 6,7 points au PIB, compensant ainsi les contributions négatives des industries manufacturières, de l'eau, de l'électricité et des Bâtiments et Travaux publics ( BTP ).( F. DJIMALDE, 2004)</p> <p>Le potentiel du sous-sol reste relativement peu connu mais présente de l'avis général de nombreuses richesses. Il s'agit notamment des métaux précieux (or, argent, platine ), des minerais métalliques ( chrome, fer , titane, manganèse ), des matières radioactives ( uranium ), des substances minérales industrielles ( calcaires ), des marbres et pierres ornementales ( marbre, graphite, kaolin ,sable...), des formations salines ( natron, dépôt du</p>																																														



VOLETS	DESCRIPTION
	sel gemme...). Aussi l'assèchement progressif du lac Tchad, permettent de penser qu'il existe un potentiel pour l'exploitation du sel et du gypse, mais aussi pour les carbonates de sodium (Natron), voire les saumures à lithium (Angel et al., 2010).
Secteurs principaux d'emploi	Selon les résultats de la Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3) de 2011, le secteur primaire (agriculture, pêche et élevage) occupe 74,3 %, celui des Services 9,1 %, le Commerce 7,5 % et l'industrie BTP 9,1 %
Genre et VBG	<p>Les inégalités et les pratiques discriminatoires, particulièrement à l'encontre des femmes et des filles, et les violences basées sur le genre restent très répandues. Le rôle de prise de décision est prépondérant chez l'homme et les femmes sont victimes de discrimination qu'elles subissent dès leur plus jeune âge (Enquêtes EDS-MISC 2014). En situation de crises humanitaires causées par les conflits, de déplacement et d'insécurité alimentaire, les dynamiques sociales existantes sont déstabilisées, créant ainsi une double vulnérabilité pour ces groupes déjà discriminés. Malgré la prise récente d'instruments juridiques nationaux (Ordonnance N°006/PR/2015 et la Loi N°0029/PR/2015), les mariages précoces et forcés persistent toujours. Quelque 52 % des adolescentes sont mariées à 16 ans et 71 % des filles ont déjà un enfant à 19 ans. La polygamie est acceptée par la loi tandis que des lois spécifiques contre les violences familiales et harcèlements sexuels sont inexistantes. Près de trois femmes sur dix (29 %) âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques et 12 % des violences sexuelles au cours de leur vie (Institut National de la Statistique, Ibid.). Malgré les nombreuses campagnes de sensibilisation, les pratiques traditionnelles néfastes, notamment l'excision, persistent : entre 38 % et 44 % des filles et femmes sont victimes de mutilations génitales (Plan cadre des Nations Unies d'Assistance au Développement (UNDAF 2017-2021). Certaines pratiques socioculturelles accroissent les inégalités dans plusieurs secteurs en défaveur de la femme, y compris l'accès à l'éducation et aux opportunités économiques et politiques. La préférence donnée à l'éducation des garçons (Étude sur les enfants non scolarisés au Tchad, 2016, UNICEF et Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique)., les mariages précoces, la lourde charge des travaux domestiques, le nomadisme (pour les filles peules et arabes) et les risques de violences sexuelles constituent autant de freins à l'éducation des filles. Près de 18,8 % des filles sont scolarisées au niveau moyen contre 40,7 % des garçons. De cet effectif, le taux d'achèvement scolaire des filles au niveau moyen est de 9,4 % tandis que celui des garçons est de 25 % (<i>Annuaire statistique de l'Éducation 2015-2016, Ministère de l'Éducation nationale</i>)</p>

*Source : Mission d'élaboration du PGP –Projet d'Agribusiness et de transformation Rurale et plusieurs documents consultés*